



**Plateforme des Champions des tenures foncière et forestière
TENFOREST Burkina**
s/c Union Internationale pour la conservation de la Nature
01 BP: 133 Ouagadougou 01 Burkina Faso Tél. +226 50 31 31



Stratégie de plaidoyer pour la sécurisation des droits des paysans menacés par l'extension urbaine



Rapport Final

Décembre 2012

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	1
LISTE DES TABLEAUX.....	2
SIGLES ET ABREVIATIONS	2
Introduction	3
Contexte et justification.....	4
I. RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ETUDE	5
I.1 Objectifs	5
<i>I.1.1 Objectif global</i>	5
<i>I.1.2 Objectifs spécifiques</i>	5
I.2 Résultats attendus.....	5
II. METHODOLOGIE	5
III. LES OBJECTIFS DE PLAIDOYERS	6
III.1 Objectif global.....	6
III.2 Objectifs spécifiques	6
IV. AXES STRATEGIQUES.....	6
IV.1 Cadres logiques des axes stratégiques.....	7
IV.2 Le plan de plaidoyer.....	19
V. LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN	25
V.1 Le dispositif institutionnel	25
<i>V.1.1 Les publics à influencer dans le cadre du plaidoyer</i>	25
<i>V.1.2 Les stratégies pour influencer les décideurs</i>	27
<i>V.1.3 Suivi-évaluation du plan</i>	30
V.2 Le financement	30
BIBLIOGRAPHIE	31

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Cadre logique de l'axe stratégique 1	8
Tableau 2: Cadre logique de l'axe stratégique 2	11
Tableau 3: Cadre logique de l'axe stratégique 3	14
Tableau 4: Cadre logique de l'axe stratégique 4	17
Tableau 5: Plan d'action triennal (2013-2015)	20
Tableau 6: Opinions et positions des publics à influencer sur l'agriculture urbaine.	26
Tableau 7: Messages à diffuser par groupes cibles et canaux de communication à utiliser ...	28

SIGLES ET ABREVIATIONS

FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
ONG	: Organisation Non gouvernementale
RAF	: Réforme Agraire et Foncière
RRI	: Rights and Resources Initiative
TENFOREST	: Plate-forme des Champions de la tenure foncière et forestière
UICN	: Union Internationale de Conservation de la Nature

Introduction

En dépit de l'importance de l'agriculture urbaine dans la couverture des besoins alimentaires des villes ainsi que sa contribution à la réduction du chômage en milieu urbain, cette activité est très peu prise en compte dans les actions de développement urbain. Cet état de fait entraîne une menace pour l'activité. En effet, l'étude diagnostic sur le droit des agriculteurs en milieu urbain et périurbain ressort une faible prise en compte du droit de ces agriculteurs. Ces derniers se trouvent ainsi dans une précarité foncière entraînant la conversion d'espaces de productions agricoles pour d'autres types d'activités.

Dans l'optique d'atteindre la souveraineté alimentaire au Burkina Faso, il s'impose des actions permettant une meilleure prise en compte des droits de ces agriculteurs. Les changements climatiques ainsi que les conséquences qui s'en suivent (inondation, sécheresse et mauvaise production) constituent des faits qui devraient permettre de mieux plaider pour la cause de ces agriculteurs. Non seulement pour le rôle que jouent ces acteurs pour la souveraineté alimentaire des villes mais aussi pour leurs rôles dans la vulgarisation des techniques agricoles (intensification agricole et RNA). Par ailleurs, l'étude révèle que la majorité des acteurs de l'agriculture urbaine sont des personnes ayant moins de chance d'obtenir un emploi dans le secteur moderne. De ce fait, leurs activités nécessitent une protection en vue de les éviter les problèmes de chômage ainsi que toutes leurs conséquences.

Conformément aux objectifs que se fixe TENFOREST, il apparaît comme un acteur clé pouvant influencer pour la prise en compte de ces droits. Pour ce fait, une stratégie de plaidoyer s'impose. La présente stratégie de plaidoyer est élaborée pour l'ensemble des agriculteurs affectés par l'étalement urbain au Burkina Faso. Ainsi, elle s'applique au niveau national et concerne les collectivités locales. Elle se veut un cadre cohérent et systématique qui sera utilisé pour plaider pour la cause des droits de ces producteurs.

Un ensemble d'éléments notamment la loi 034 portant régime foncier rural, la RAF et les résultats des études sur les zones inondables et submersibles constituent les bases sur lesquels se fonde le plaidoyer.

Contexte et justification

Dans la recherche de solutions pour « ... *l'amélioration des droits de tenures foncière et forestière des populations pauvres et vulnérables au Burkina Faso* », la plate forme des champions des tenures foncières et forestières (TENFOREST) à commandité une étude diagnostique. Ce diagnostic sur les droits fonciers des agriculteurs urbains et périurbains ressort toute l'urgence d'intervenir pour la prise en compte des droits de ces derniers. Cette urgence se justifie entre autres par l'importance de leurs activités pour ces petits exploitants mais aussi pour la ville. En effet, ils contribuent quelque peu à la réduction du chômage urbain et participent à la souveraineté alimentaire des villes. Par ailleurs, l'urgence se justifie par les difficultés que vivent ces derniers dans leurs communautés.

Dans l'ensemble, les difficultés auxquelles sont confrontés ces acteurs ont trait aux caractéristiques des sites exploités qui sont de petites superficies, peu ou pas aménagés et difficilement exploitables. Il s'agit en effet de zones inondables ou des sols dénudés. Les agriculteurs sont confrontés à des situations de non respect de leurs droits les exposant fréquemment à des déguerpissements. Cet état de fait s'expliquerait non seulement par le non respect de leurs droits par les autorités mais aussi par l'ignorance de ces derniers de ces droits. De ce fait, il n'est pas rare de voir des exploitants appliquant des techniques hors normes.

En plus de toutes ces difficultés, les agriculteurs sont de plus en plus exposés du fait de l'urbanisation. L'étalement urbain aidant, leurs sites d'exploitation à l'intérieur de la ville acquièrent une valeur économique et une situation géographique plus intéressantes. L'agriculture n'étant pas officiellement reconnue comme une activité urbaine, ces espaces sont ainsi convoités par d'autres types d'acteurs notamment des particuliers pour y développer d'autres types d'activités. Les zones périphériques sont surtout convoitées pour des lotissements. Face à ces difficultés que rencontrent les agriculteurs urbains et périurbains, des initiatives sont entreprises mais celles-ci apparaissent peu efficaces du fait d'un certain nombre de facteurs dont l'insuffisance de sensibilisations et de formations pour les acteurs puis la faiblesse des actions visant les réformes, etc.

C'est en réponse à cette situation qu'il est initié la présente stratégie de plaidoyer pour la prise en compte des droits fonciers des agriculteurs en milieu urbain et périurbain. Elle se veut un outil qui permettra d'assurer la sécurité des acteurs de cette agriculture. Conformément au diagnostic qui a été établis, la stratégie cible les axes majeurs que sont :

- La problématique de l'aménagement des sites pour l'agriculture urbaine ;
- La sensibilisation des agriculteurs urbains ;
- La nécessité de renforcement de capacités des acteurs ;
- La nécessité de réformes qui permettraient d'institutionnaliser l'agriculture urbaine.

I. RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ETUDE

I.1 Objectifs

I.1.1 Objectif global

L'objectif global visé est l'élaboration d'une stratégie de plaidoyer pour la sécurisation des droits des paysans dont les droits sont menacés par l'extension urbaine. Pour atteindre cet objectif global, les objectifs spécifiques ci-dessous sont définis.

I.1.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de la stratégie de plaidoyer sont :

- Définir des objectifs de plaidoyer clairs,
- Identifier les publics à influencer,
- Définir les stratégies à adopter pour influencer les décideurs.

I.2 Résultats attendus

La stratégie de plaidoyer pour le droit des agriculteurs devra comporter un plan de plaidoyer pour la plateforme en lien avec les droits des paysans et proposer des indicateurs mesurables pour le suivi et évaluation de la mise en œuvre de la stratégie. Ainsi, les résultats attendus sont :

- La mise à la disposition de la plateforme d'un document de référence et un outil efficace de plaidoyer permettant d'influencer les décideurs en vue de la protection des droits des paysans,
- Une stratégie de plaidoyer adaptée au contexte de TENFOREST.

II. METHODOLOGIE

Des différentes approches existant en matière de plaidoyer (négative, réactive et proactive), l'on a privilégié celle proactive. Ainsi, il s'est agit d'identifier les problèmes dans le cadre du diagnostic, de les analyser et de leur trouver des solutions puis enfin de proposer ces solutions aux différentes parties concernées. Pour une efficacité de la stratégie, il est pris en compte les droits humains et les questions liées au genre.

A l'issue du diagnostic établi, la stratégie de plaidoyer s'avère l'outil pertinent et pouvant être efficace pour la prise en compte des droits de ces agriculteurs. Ainsi, l'on s'est référé aux résultats de ce diagnostic afin de dégager les objectifs de plaidoyer puis les axes stratégiques. Par ailleurs les différentes actions planifiées font référence aux résultats du diagnostic.

III. LES OBJECTIFS DE PLAIDOYERS

Le développement durable de l'agriculture urbaine dépend pour une large part de la promotion et la protection des droits fonciers de ses acteurs. Aussi, ces derniers ont largement besoin d'un système de sécurisation foncière leur permettant de mieux s'investir dans leurs activités. Les objectifs de plaidoyers s'appuient sur ces fondements.

III.1 Objectif global

L'objectif global du plaidoyer est de contribuer à susciter des réformes pour permettre le respect des droits des paysans pratiquant l'agriculture urbaine et périurbaine. Pour atteindre cet objectif global, les objectifs spécifiques ci-dessous sont définis.

III.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du plaidoyer sont les suivants :

- Obtenir une large adhésion des parties prenantes à la défense des droits fonciers des agriculteurs urbains et péri-urbains ; notamment les ONG, les organismes internationaux et les collectivités locales.
- Bénéficier de l'appui technique et financier des partenaires techniques et financiers dans la protection et la défense des droits des agriculteurs affectés par l'étalement urbain.
- Obtenir une meilleure intégration des préoccupations des agriculteurs urbains et péri-urbains dans les plans de développement et les schémas d'aménagement en cours d'élaboration ou à élaborer dans le futur.

Sur la base de ces objectifs spécifiques, les objectifs de plaidoyers sont les suivants :

1. D'ici trois ans, amener le gouvernement à maintenir l'agriculture urbaine comme activité officiellement reconnue sur les zones reconnues inondables et submersibles dans les zones urbaines et péri-urbaines du Burkina Faso.
2. D'ici trois ans, obtenir la subvention de l'Etat et des partenaires au développement du Burkina Faso à hauteur de 90% pour les coûts afférents à l'élaboration de titres fonciers pour tous les paysans innovateurs et alléger les procédures à cet effet.
3. D'ici trois ans, permettre l'utilisation officielle des espaces institutionnels vides pour des activités maraichères soucieuses de l'environnement.
4. D'ici un an, parvenir à garantir la prise en compte systématique des activités agricoles dans les plans locaux et régionaux de développement et schéma d'aménagement du territoire au Burkina Faso.

IV. AXES STRATEGIQUES

Les résultats du diagnostic ont montré que l'agriculture urbaine et péri-urbaine rencontre de nombreuses difficultés ne permettant pas son développement et sa rentabilité optimum. Cependant, elle regorge de nombreuses potentialités en termes de rentabilité pour ses acteurs et pour la ville mais aussi constitue un cadre pour la vulgarisation de techniques agricoles notamment l'intensification agricole par les producteurs maraichers et la protection et restauration des terres promues par les paysans innovateurs.

Sur la base des contraintes, des potentialités et des opportunités identifiées, le diagnostic a permis de dégager des actions prioritaires pour le plaidoyer. Ces actions sont articulées autour de quatre (04) axes stratégiques.

Axe stratégique 1 : Aménagement de sites pour l'agriculture urbaine ;

Axe stratégique 2 : Sensibilisation des agriculteurs urbains et péri-urbains;

Axe stratégique 3 : Reformes pour institutionnaliser l'agriculture urbaine ;

Axe stratégique 4 : Renforcement de capacités des acteurs.

IV.1 Cadres logiques des axes stratégiques

Axe stratégique 1 : Aménagement de sites pour l'agriculture urbaine

Dans l'ensemble, les acteurs de l'agriculture urbaine et périurbaines bénéficient peu ou rarement des appuis pour l'aménagement de leurs espaces de production. Ainsi, à l'intérieur de la ville, les espaces de productions sont de petites tailles et rarement aménagés. Les paysans innovateurs généralement à la périphérie ont entrepris des aménagements pour la protection et la restauration de leurs espaces de production. Mais ces aménagements demeurent insuffisants. C'est pourquoi l'accent est mis sur l'aménagement des sites dans le plaidoyer. Il devra permettre d'optimiser la production sur des espaces assez réduits.

Objectif spécifique 1 : D'ici trois ans, parvenir à garantir la prise en compte systématique des activités agricoles dans les plans locaux et régionaux de développement et schéma d'aménagement du territoire au Burkina Faso.

Objectif spécifique 2 : D'ici trois ans, identifier et aménager des sites maraichers en milieu urbain.

Tableau 1: Cadre logique de l'axe stratégique 1

Axes stratégiques	Objectifs intermédiaires	Activités	Indicateurs de suivi	Résultats attendus	Responsables	Sources de vérification
Objectif général : D'ici trois ans, obtenir une meilleure intégration des préoccupations des agriculteurs urbains et périurbains dans les plans de développement et les schémas d'aménagement en cours d'élaboration ou à élaborer dans le futur.						
Aménagement de sites pour l'agriculture urbaine	O.S 1 : D'ici trois ans, identifier et aménager des sites maraichers en milieu urbain.	Aménagement de 3 périmètres maraichers d'ici 2015.	Nombre de périmètres maraichers aménagés.	3 périmètres maraichers aménagés.	TENFOREST PTF Paysans innovateurs Producteurs maraichers	Procès verbaux Rapports
		Réalisation de 2 000 Ha de cordons pierreux dans les champs des pays innovateurs d'ici 2015.	Nombre d'hectares de cordons pierreux réalisés.	2 000 Ha de cordons pierreux réalisés.		
		Reboisements collectifs de 3750 plants d'ici 2015.	3750 plants mis en terres.	3 750 plants sont mis en terre.		
		Aménagement de 05 zones de mise en défens d'ici 2015.	Nombre de zones mis en défens.	05 zones sont mises en défens.		
	O.S 2 : D'ici trois ans, parvenir à garantir la prise en compte systématique des activités agricoles dans les plans locaux et régionaux de développement et schéma	Publication des résultats 3 études de cas montrant la précarité foncière dans laquelle se trouvent les agriculteurs urbains d'ici 2014.	Nombre d'étude de cas dont les résultats sont publiés.	Les résultats de 3 études de cas sont publiés.	TENFOREST PTF Paysans innovateurs Communes	Rapports Procès verbaux Documentaire disponible Rapport de mission
		Organisation de 5 rencontres avec les ministères concernés par l'élaboration des PCD et PRD pour la prise en compte de l'agriculture urbaine lors des activités de planification d'ici 2014.	Nombre de rencontres tenues.	5 rencontres avec les ministères concernés par l'élaboration des PCD et PRD sont organisées.		

	d'aménagement du territoire au Burkina Faso.	Elaboration d'un documentaire sur l'activité des paysans innovateurs et les agriculteurs urbains d'ici 2015.	Nombre de documentaire réalisé.	Un documentaire est organisé.		
		Participation à l'élaboration ou l'actualisation de 10 plans de développement et schéma d'aménagement pour plaider pour la prise en compte l'agriculture urbaine dans les activités d'ici 2014.	Nombre de plans de développement ayant bénéficié de participation.	Participation à l'élaboration/actualisation de 10 plans/schémas d'aménagement.		
		Appui de 10 communes et projets de développement dans l'élaboration de termes de référence permettant la prise en compte de l'agriculture urbaine d'ici 2014.	Nombre de TDR élaborés.	Dix communes et projets de développement sont appuyés dans l'élaboration de TDR.		

Axe stratégique 2 : Sensibilisation des agriculteurs urbains et périurbains

Parmi les difficultés que vivent les agriculteurs urbains et péri-urbains, le manque d'informations et de sensibilisation occupe une place importante. Cette situation justifie d'ailleurs l'insuffisance d'initiatives de la part de ces derniers pour être en règle vis-à-vis de la réglementation. Ainsi, l'on constate sur les périmètres l'application de techniques agricoles prohibées, l'insuffisance d'actions pour la revendication de leurs droits et très peu d'acteurs se mobilisant pour l'acquisition de titres fonciers. Dans l'ensemble, la majorité de ces producteurs connaissent peu leurs droits. Face à cette situation, il s'impose des sensibilisations pour résorber ces problèmes. A cet effet, des efforts seront fournis pour réaliser les objectifs spécifiques suivants :

Objectif spécifique 1 : D'ici trois ans, parvenir à une meilleure connaissance des agriculteurs de leurs droits et devoirs.

Objectif spécifique 2 : D'ici trois ans, parvenir à un plus grand respect de la loi de la part des agriculteurs urbains et périurbains.

Tableau 2: Cadre logique de l'axe stratégique 2

Axes stratégiques	Objectifs intermédiaires	Activités	Indicateurs de suivi	Résultats attendus	Responsables	Sources de vérification
Objectif général: D'ici trois ans, parvenir à un meilleur niveau d'information et sensibilisation des agriculteurs urbains et péri-urbains.						
Sensibilisation des agriculteurs urbains et péri-urbains	O.S 1 : D'ici trois ans, parvenir à une meilleure connaissance des agriculteurs de leurs droits et devoirs.	Organisation de 6 séances de sensibilisation sur la RAF et la loi 034 portant foncier rural d'ici 2015.	Nombre de séances de sensibilisation tenues sur la RAF et la loi 034 portant foncier rural	6 séances de sensibilisation sur la RAF et la loi 034 portant foncier rural sont tenues.	TENFOREST PTF Paysans innovateurs Agriculteurs urbains	Liste des thèmes abordés Rapports Liste de participants
		Organisation de 3 séances d'information des producteurs sur la possibilité d'introduire une demande pour l'exploitation des terres de l'Etat ou des collectivités non mises en valeur d'ici 2015.	Nombre de séances de sensibilisation et d'information tenues.	3 séances d'information des producteurs sont tenues.		
		Organisation de 3 séances de sensibilisation des producteurs sur l'importance de s'organiser en groupements et associations puis le fonctionnement des groupements d'ici 2014.	Nombre de séances de sensibilisation des producteurs tenues.	3 séances de sensibilisation sont tenues.		
	O.S 2 : D'ici trois ans, parvenir à un plus grand respect de la loi de la part des agriculteurs urbains et périurbains.	Organisation de 6 séances de sensibilisation des producteurs sur l'importance de respecter les règles techniques dans le cadre leur production d'ici 2015.	Nombre de séances de sensibilisation organisées.	6 séances de sensibilisation sont organisées.	TENFOREST PTF Paysans innovateurs Agriculteurs urbains	Liste des thèmes abordés Rapports
		Organisation de 6 séances de sensibilisation des producteurs sur l'importance de se faire élaborer leurs titres fonciers d'ici 2015.	Nombre de séances de sensibilisation organisées.	6 séances de sensibilisation des producteurs sont organisées.		
		Organisation de 3 séances de sensibilisation des producteurs sur l'importance de l'attestation de possession foncière rurale d'ici 2014.	Nombre de séance de sensibilisation sur l'importance de l'attestation de possession foncière rurale.	3 séances de sensibilisation sont organisées.		

		Organisation d'une séance de sensibilisation des producteurs sur l'importance d'entreprendre des démarches pour la réaffectation des parcelles avant toute utilisation à des fins agricoles d'ici 2014.	Nombre de séance de sensibilisation.	Une séance de sensibilisation est organisée.		
--	--	---	--------------------------------------	--	--	--

Axe stratégique 3 : Reformes pour institutionnaliser l'agriculture urbaine

Outre les différentes contraintes précédemment évoquées, les agriculteurs en milieu urbain sont confrontés à difficultés en rapport avec la non reconnaissance de l'agriculture comme une activité urbaine. Cet état de fait pourrait justifier la faible prise en compte de cette activité dans le cadre de l'élaboration des plans de développement. Cette situation conduit à la nécessité de développer des activités en vue de susciter des réformes pour une institutionnalisation de l'agriculture urbaine. Cela pourrait se réaliser grâce par le biais des objectifs spécifiques suivants :

Objectif spécifique 1 : D'ici 3 ans, susciter des réformes pour institutionnaliser l'agriculture urbaine.

Objectif spécifique 2 : D'ici trois ans, amener le gouvernement à maintenir l'agriculture urbaine comme activité officiellement reconnue sur les zones reconnues inondables et submersibles dans les zones urbaines et péri-urbaines du Burkina Faso.

Tableau 3: Cadre logique de l'axe stratégique 3

Axes stratégiques	Objectifs intermédiaires	Activités	Indicateurs de suivi	Résultats attendus	Responsables	Sources de vérification
Objectif général : D'ici trois ans, parvenir à une institutionnalisation de l'agriculture urbaine.						
Reformes pour institutionnaliser l'agriculture urbaine	O.S 1 : D'ici 3 ans, susciter des réformes pour institutionnaliser l'agriculture urbaine.	Réalisation d'une revue documentée sur les travaux des paysans innovateurs dans la région du nord d'ici 2014.	Nombre de revue réalisée.	Une revue documentée est réalisée.	TENFOREST Institutions de recherche Parlementaires	Rapport d'études
		Publication de 2 articles scientifiques sur la contribution de la culture maraichère dans les zones urbaines et périurbaine à la souveraineté alimentaire d'ici 2014.	Nombre d'articles scientifiques publiés.	Deux articles scientifiques sont publiés.		Les articles disponibles
		Organisation de deux visites commentées avec les parlementaires sur les périmètres maraichers et les sites des paysans innovateurs d'ici 2015.	Nombre de visites organisés avec les parlementaires.	Deux visites commentées avec les parlementaires sont organisées.		Rapport de mission
		Organisation de 5 rencontres d'échanges avec les parlementaires sur les limites de la loi 034 portant foncier rural dans le milieu urbain d'ici 2015.	Nombre de rencontres d'échanges avec les parlementaires.	5 rencontres sont organisés avec les parlementaires.		Procès verbaux
		Organisation de 5 séances de sensibilisation des parlementaires sur la nécessité de voter des lois permettant d'alléger les coûts liés au titre foncier pour les paysans innovateurs 'ici 2015.	Nombre de séances de sensibilisation organisées.	5 séances de sensibilisations des parlementaires sont organisées.		Liste médias présents Nombre de conférences de presses organisées
	O.S 2 : D'ici trois ans, amener le gouvernement à maintenir l'agriculture urbaine comme activité officiellement	Organisation de 2 visites d'études avec les hommes de médias en vue de permettre leur bonne compréhension de la question d'ici 2014.	Nombre de visites d'études organisées avec les hommes de médias.	Deux visites d'études sont organisées avec les hommes de médias.	TENFOREST Paysans innovateurs Agriculteurs urbains Médias Autorités communales	Procès verbaux
		Organisation de 3 conférences de presse avec les médias sur la nécessité de maintenir les producteurs maraichers dans les zones identifiées inondables et submersibles.	Nombre de 3 conférences de presse organisées.	Trois conférences de presse sont organisées avec les médias.		

	reconnue sur les zones reconnues inondables et submersibles dans les zones urbaines et péri-urbaines du Burkina Faso.	Organisation de 5 rencontres d'échanges avec les autorités communales de Ouagadougou pour des négociations afin de maintenir les agriculteurs sur les sites inondables et submersibles de Ouagadougou d'ici 2015.	Nombre de rencontres d'échanges organisées avec les autorités communales.	Cinq rencontres de négociations sont organisées.		Liste et nombre d'outils disponibles
		Organisation de 3 rencontres de sensibilisation et information sur l'importance des activités de productions agricoles dans les communautés d'ici 2014.	Nombre de séances de sensibilisation organisées.	Cinq rencontres d'information et sensibilisation sont organisées.		
		Elaboration des outils de communication (plaquettes et brochures, affiches, articles de journaux, banderoles) permettant la promotion et la protection des droits des agriculteurs urbains et périurbains d'ici 2015.	Nombre et types d'outils de communication élaborés.	Les différents types d'outils de communication sont élaborés en quantité suffisante.		

Axe stratégique 4 : Renforcement de capacités des acteurs.

Du diagnostic établi, il ressort un ensemble de difficultés liées à l'insuffisance de capacités chez les acteurs de l'agriculture urbaine. Ceci se pose en termes de coûts élevés des frais afférents aux démarches pour l'acquisition du titre foncier les empêchant d'entamer les démarches pour son obtention, le faible niveau de formation et d'information des agriculteurs, le faible niveau d'organisation et l'insuffisance dans le fonctionnement des groupements de producteurs. Par ailleurs, les structures existantes ont une faible connaissance des activités des paysans innovateurs. Pour venir à bout de ces insuffisances, il s'impose des actions allant dans le sens du renforcement des capacités des acteurs. Ceci se fera à travers les objectifs spécifiques ci-dessous :

Objectif spécifique 1: D'ici trois ans, parvenir à un renforcement des capacités des ressources humaines des producteurs et des autres acteurs du plaidoyer.

Objectif spécifique 2: D'ici trois ans, parvenir à un renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des différents acteurs.

Tableau 4: Cadre logique de l'axe stratégique 4

Axes stratégiques	Objectifs intermédiaires	Activités	Indicateurs de suivi	Résultats attendus	Responsables	Sources de vérification
Objectif général : D'ici trois ans, renforcer les capacités humaines, institutionnelles et organisationnelles des acteurs.						
Renforcement de capacités des acteurs.	O.S 1 : D'ici trois ans, parvenir à un renforcement des capacités en ressources humaines des producteurs et des autres acteurs du plaidoyer.	Formation de 100 producteurs en matière de plaidoyer d'ici 2014.	Nombre de producteurs ayant bénéficié de formation.	Cent producteurs sont formés en plaidoyer.	TENFOREST Paysans innovateurs Agriculteurs urbains Médias PTF	Rapports de formation Liste de présence Liste des thématiques de formation
		Formation des membres de TENFOREST en plaidoyer d'ici 2014.	Proportion de membres de TENFOREST formés en plaidoyer.	Tous les membres de TENFOREST sont formés en plaidoyer.		
		Formation 50 autorités communales sur l'importance des activités des agriculteurs urbains et péri-urbains d'ici 2015.	Nombre de personnes formées.	50 représentants communaux sont formés sur l'importance des activités des agriculteurs urbains.		
		Formation des membres de TENFOREST pour le suivi de la stratégie de plaidoyer d'ici 2014.	Nombre de personnes formées.	Tous les acteurs de TENFOREST concernés par le suivi sont formés.		
		Formation de 50 partenaires techniques et financiers à plaider efficacement pour la défense des droits des agriculteurs urbains et péri-urbains.	Nombre de partenaires formés.			
	O.S 2 : D'ici trois ans, parvenir à un renforcement des capacités	Appuis à la mise en place et à la dynamisation des organisations de producteurs d'ici 2015.	Nombre d'organisations de producteurs mis en place ou redynamisés.	Des organisations de producteurs sont mises en place ou redynamisées.	TENFOREST Paysans innovateurs	Procès verbaux de réunions

	organisationnelles et institutionnelles des différents acteurs.	Subvention à hauteur de 90% permettant à tous les paysans innovateurs menacés par l'extension urbaine de se faire établir les titres fonciers d'ici 2015.	Pourcentage de paysans innovateurs menacés par l'extension urbaine menacé ayant bénéficié de subvention.	Des paysans innovateurs menacés par l'extension urbaine bénéficient de subventions à hauteur de 90%.	Agriculteurs urbains PTF	Listes des structures mises en place ou dynamisées Liste de producteurs bénéficiaires
		Organisation de 5 rencontres d'échanges avec les partenaires techniques et financiers pour susciter des subventions pour les frais afférents à l'obtention des titres fonciers d'ici 2015.	Nombre de rencontres tenues.	Des partenaires techniques et financiers subventionnent des frais afférents aux titres fonciers pour des producteurs.		

IV.2 Le plan de plaidoyer

Conformément au diagnostic sur le droit des agriculteurs affectés par l'extension urbaine, 4 axes stratégiques ont été identifiés. L'objectif global du plaidoyer étant de contribuer à susciter des réformes pour permettre le respect des droits des paysans pratiquant l'agriculture urbaine et périurbaine. un plan d'action triennal est ainsi proposé sur la période 2013-2015.

Tableau 5: Plan d'action triennal (2013-2015)

Axes stratégiques	Objectifs spécifiques	Activités	Coûts		Chronogramme		
			Unitaire	Total	2013	2014	2015
Aménagement de sites pour l'agriculture urbaine	D'ici trois ans, identifier et aménager des sites maraichers en milieu urbain.	Aménagement de 3 périmètres maraichers d'ici 2015.	800 000	2 400 000	800 000	800 000	800 000
		Réalisation de 2 000 Ha de cordons pierreux dans les champs des pays innovateurs d'ici 2015.	PM	PM	PM	PM	PM
		Reboisements collectifs de 2000 plants d'ici 2015.	3500	7000000	1000000	5000000	1000000
		Aménagement de 05 zones de mise en défens d'ici 2015.	200 000	1000000	200000	600000	200000
	D'ici trois ans, parvenir à garantir la prise en compte systématique des activités agricoles dans les plans locaux et régionaux de développement et schéma d'aménagement du territoire au Burkina Faso.	Publication des résultats de 3 études de cas montrant la précarité foncière dans laquelle se trouvent les agriculteurs urbains d'ici 2014.	2 000 000	6000000	3000000	3000000	0
		Organisation de 3 rencontres avec les ministères concernés par l'élaboration des PCD et PRD pour la prise en compte de l'agriculture urbaine lors des activités de planification d'ici 2014.	200000	6000000	3000000	3000000	0
		Elaboration d'un documentaire sur l'activité des paysans innovateurs et les agriculteurs urbains d'ici 2015.	3000000	3000000	0	3000000	0
		Participation à l'élaboration ou l'actualisation de 5 plans de développement et schéma d'aménagement pour plaider pour la prise en	200000	1000000	400000	600000	0

Axes stratégiques	Objectifs spécifiques	Activités	Coûts		Chronogramme		
			Unitaire	Total	2013	2014	2015
		compte l'agriculture urbaine dans les activités d'ici 2014.					
		Appui de 5 communes et projets de développement dans l'élaboration de termes de référence permettant la prise en compte de l'agriculture urbaine d'ici 2014.	100000	500000	300000	200000	
Sous total 1			-	26 900 000	8 700 000	16 200 000	2 000 000
Sensibilisation des agriculteurs urbains et péri-urbains	D'ici trois ans, parvenir à une meilleure connaissance des agriculteurs de leurs droits et devoirs.	Organisation de 5 séances de sensibilisation sur la RAF et la loi 034 portant foncier rural d'ici 2015.	200000	1000000	400000	400000	200000
		Organisation de 3 séances d'information des producteurs sur la possibilité d'introduire une demande pour l'exploitation des terres de l'Etat ou des collectivités non mises en valeur d'ici 2015.	200000	600000	200000	200000	200000
		Organisation de 3 séances de sensibilisation des producteurs sur l'importance de s'organiser en groupements et associations puis le fonctionnement des groupements d'ici 2014.	150000	450000	150000	300000	0
	D'ici trois ans, parvenir à un plus grand respect de la loi de la part des agriculteurs urbains et périurbains.	Organisation de 3 séances de sensibilisation des producteurs sur l'importance de respecter les règles techniques dans le cadre leur production d'ici 2015.	150000	450000	150000	150000	150000
		Organisation de 4 séances de sensibilisation des producteurs sur l'importance de se faire élaborer leurs titres fonciers d'ici 2015.	200000	800000	200000	400000	200000

Axes stratégiques	Objectifs spécifiques	Activités	Coûts		Chronogramme		
			Unitaire	Total	2013	2014	2015
		Organisation de 3 séances de sensibilisation des producteurs sur l'importance de l'attestation de possession foncière rurale d'ici 2014.	200000	600000	200000	200000	200000
		Organisation d'une séance de sensibilisation des producteurs sur l'importance d'entreprendre des démarches pour la réaffectation des parcelles avant toute utilisation à des fins agricoles d'ici 2014.	200000	200000	200000	0	0
Sous total 2			-	4100000	1500000	1650000	950000
Reformes pour institutionnaliser l'agriculture urbaine	D'ici 3 ans, susciter des réformes pour institutionnaliser l'agriculture urbaine.	Réalisation d'une revue documentée sur les travaux des paysans innovateurs dans la région du nord d'ici 2014.	1500000	1500000	0	1500000	0
		Publication de 2 articles scientifiques sur la contribution de la culture maraichère dans les zones urbaines et périurbaine à la souveraineté alimentaire d'ici 2015.	300000	600000	0	300000	300000
		Organisation de 2 visites commentées avec les parlementaires sur les périmètres maraichers et les sites des paysans innovateurs d'ici 2015.	1000000	2000000	0	1000000	1000000
		Organisation de 3 rencontres d'échanges avec les parlementaires sur les limites de la loi 034 portant foncier rural dans le milieu urbain d'ici 2015.	500000	1500000	500000	500000	500000
		Organisation de 3 séances de sensibilisation des parlementaires sur la nécessité de voter des lois permettant d'alléger les coûts liés au	200000	600000	200000	200000	200000

Axes stratégiques	Objectifs spécifiques	Activités	Coûts		Chronogramme		
			Unitaire	Total	2013	2014	2015
		titre foncier pour les paysans innovateurs d’ici 2015.					
	D’ici trois ans, amener le gouvernement à maintenir l’agriculture urbaine comme activité officiellement reconnue sur les zones reconnues inondables et submersibles dans les zones urbaines et péri-urbaines du Burkina Faso.	Organisation de 2 visites d’études avec les hommes de médias en vue de permettre leur bonne compréhension de la question d’ici 2014.	500000	1000000	0	500000	500000
		Organisation de 3 conférences de presse avec les médias sur la nécessité de maintenir les producteurs maraichers dans les zones identifiées inondables et submersibles.	200000	600000	200000	200000	200000
		Organisation de 5 rencontres d’échanges avec les autorités communales de Ouagadougou pour des négociations afin de maintenir les agriculteurs sur les sites inondables et submersibles de Ouagadougou d’ici 2015.	100000	500000	200000	200000	100000
		Organisation de 2 rencontres de sensibilisation et information sur l’importance des activités de productions agricoles dans les communautés d’ici 2014.	150000	300000	150000	150000	0
		Elaboration des outils de communication (plaquettes et brochures, affiches, articles de journaux, banderoles) permettant la promotion et la protection des droits des agriculteurs urbains et périurbains d’ici 2015.	Forfait	500000	500000	0	0
Sous total 3			-	9100000	1750000	4550000	2800000

Axes stratégiques	Objectifs spécifiques	Activités	Coûts		Chronogramme		
			Unitaire	Total	2013	2014	2015
Renforcement de capacités des acteurs.	D'ici trois ans, parvenir à un renforcement des capacités des ressources humaines des producteurs et des autres acteurs du plaidoyer.	Formation de 50 producteurs en matière de plaidoyer d'ici 2014.	15000	750000	250000	250000	250000
		Formation des membres de TENFOREST en plaidoyer d'ici 2014.	Forfait	5000000	250000	250000	
		Formation de 50 autorités communales sur l'importance des activités des agriculteurs urbains et péri-urbains d'ici 2015.	15000	750000	250000	250000	250000
		Formation des membres de TENFOREST pour le suivi de la stratégie de plaidoyer d'ici 2014.	Forfait	400000	400000	0	0
		Formation de 50 partenaires techniques et financiers à plaider efficacement pour la défense des droits des agriculteurs urbains et péri-urbains d'ici 2015.	15000	750000	250000	250000	250000
	D'ici trois ans, parvenir à un renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des différents acteurs.	Appuis à la mise en place et à la dynamisation des organisations de producteurs d'ici 2015.	Forfait	500000	0	500000	0
		Subvention à hauteur de 90% permettant à tous les paysans innovateurs menacés par l'extension urbaine de se faire établir les titres fonciers d'ici 2015.	Forfait	4000000	0	3000000	1000000
		Organisation de 5 rencontres d'échanges avec les partenaires techniques et financiers pour susciter des subventions pour les frais afférents à l'obtention des titres fonciers d'ici 2015.	Forfait	400000	100000	200000	100000
Sous total 4			---	12 550 000	1 500 000	4 700 000	1 850 000

Axes stratégiques	Objectifs spécifiques	Activités	Coûts		Chronogramme		
			Unitaire	Total	2013	2014	2015
TOTAL			---	52 650 000	13 450 000	27 100 000	7 600 000

V. LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Pour la mise en œuvre du plan d'action, deux possibilités s'offrent aux Champions. La première consistera à mettre en place des micro- projets pour la réalisation d'une ou plusieurs actions suivant la possibilité de les combiner. La seconde consistera à intégrer les actions dégagées dans les projets et actions en cours d'exécution par TENFOREST ou d'autres acteurs. Pour ce fait, des dispositifs institutionnels et financiers seront mis en place.

V.1 Le dispositif institutionnel

Le dispositif institutionnel prend en compte les publics à influencer et les stratégies pour les influencer. Les stratégies reposeront essentiellement sur la construction d'alliance et la dissémination des messages de sensibilisation et de mobilisation.

V.1.1 Les publics à influencer dans le cadre du plaidoyer

Afin d'atteindre les objectifs assignés au plaidoyer, les publics cibles à influencer sont les partenaires techniques et financiers intervenant dans les questions de tenures foncières et forestières et les questions de droit de l'homme, les experts en aménagement du territoire, les médias et les parlementaires. Le choix de ces derniers se fonde surtout sur leurs capacités à contribuer à une meilleure prise en compte des droits des agriculteurs affectés par l'urbanisation. Le tableau ci-dessous identifie en fonction de l'objectif de plaidoyer le public à influencer. Les positions, opinions et questions développées par chaque cible justifient les choix dans l'intention de les influencer.

Tableau 6: Opinions et positions des publics à influencer sur l'agriculture urbaine.

Publics cibles	Structures concernées	Opinions et perceptions sur la question /Questions abordées
Elus et responsables des collectivités locales	Parlementaires	Favorable à la promotion de l'agriculture Favorable à la promotion des petites exploitations Application des textes de la RAF et de la loi 034 portant foncier rural. Défend les droits des propriétaires terriens Défend les textes de la RAF et de la loi 034 portant foncier rural Décident de la modification des textes et lois.
	Conseils régionaux	Font la promotion des petites exploitations Peuvent décider de la prise en compte de l'agriculture urbaine et périurbaine dans les schémas d'aménagement et plans régionaux de développement
	Conseils municipaux	Peuvent décider de la prise en compte de l'agriculture urbaine et périurbaine dans les plans communaux de développement Peuvent décider lors de l'élaboration des chartes foncières
Les institutions non gouvernementales	Organisations de la société civile	Favorable à la promotion de l'agriculture Favorable à la promotion des petites exploitations Défend les droits des populations lésées Défend les droits des groupes spécifiques (femmes, veuves, jeunes) Défend les droits des propriétaires terriens Défend les droits des paysans innovateurs Font la promotion et protection de l'environnement
	ONG, Associations, groupements et coopératives	Favorables à la promotion de l'agriculture Favorables à la promotion des petites exploitations Milite pour la protection de l'environnement Encourage l'intensification agricole, Fait la promotion de technologies adaptées à la promotion de l'agriculture urbaine Fait des études et recherches sur les éventuels effets de l'agriculture urbaine et périurbaine Utilise les sites des paysans innovateurs comme station de recherche. Privilégie la participation active des acteurs locaux ou nationaux dans l'influence des politiques en leur assurant l'accompagnement technique approprié .
	Les autorités coutumières	Favorable à la promotion de l'agriculture Favorables à la promotion des petites exploitations Participent à la mobilisation sociale pour la cause des agriculteurs urbains et périurbains Peuvent influencer dans l'affectation des terres Participent à l'élaboration des plans locaux et régionaux de développement.
Les médias publics et privés	Radios	Participent à la sensibilisation et à l'information des populations sur les sujets d'actualité Défend les droits des populations lésées
	Télévisions	Défend les droits des groupes spécifiques (femmes, veuves, jeunes) Peuvent attirer l'attention des gouvernants sur la question

Publics cibles	Structures concernées	Opinions et perceptions sur la question /Questions abordées
		Peuvent faire de la question un sujet d'actualité
L'opinion publique	Les populations locales	Sont les premiers bénéficiaires des produits des agriculteurs urbains et périurbains Peuvent être favorables ou défavorables au maintien de l'agriculture en milieu urbain et périurbain.

V.1.2 Les stratégies pour influencer les décideurs

Pour des questions d'efficacité, la stratégie consistera à faire du plaidoyer auprès des structures intéressées par la défense des droits des agriculteurs urbains et périurbains afin que ces derniers fassent pression sur l'Etat pour des réformes. Ceci se fera à travers une incorporation du plaidoyer en tant qu'activité à part entière dans les luttes quotidiennes que mène TENFOREST. La sensibilisation et la conscientisation seront les fers de lance du plaidoyer. Ces actions seront menées aussi bien auprès des acteurs de l'agriculture urbaine et périurbaine qu'auprès des autorités et institutions.

Pour être efficaces, les Champions s'ouvriront sur d'autres parties prenantes en vue de réaliser des coalitions et alliances pour un travail en synergie. Ces alliances permettront non seulement d'accroître les chances de réussite du plaidoyer mais constituent une protection par le nombre élevé de membres. La stratégie de plaidoyer repose sur deux éléments essentiels à savoir la construction d'alliances et la dissémination de messages de sensibilisation et de mobilisation.

❖ La construction d'alliance

Pour une efficacité dans les actions, il est prévu des alliances qui permettront d'unir les forces, de mieux se compléter et d'avoir un effet de levier plus important. Les alliances établies permettront d'accroître les ressources, de bénéficier de l'expérience les uns des autres et de renforcer la crédibilité et la visibilité de la question des droits des agriculteurs affectés par l'accroissement de la ville. La démarche consistera également à identifier les potentiels opposants à la défense de l'agriculture en milieu urbain. Ceci permettra de mieux comprendre leurs raisonnements et de les faire changer d'avis. Ainsi, les alliances seront tissées aussi bien avec les partenaires défendant les droits des agriculteurs urbains qu'avec les potentiels adversaires à cette cause. Ces alliances seront tissées avec la league des consommateurs, les producteurs, la FAO et l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN).

❖ ***La dissémination des messages de sensibilisation et de mobilisation par le biais des canaux existants.***

Pour la dissémination des messages, la stratégie comporte les volets de communication interne et de communication externe. Outre les alliances que la plateforme des champions des tenures foncières et forestières tissera, il existe au sein de cette coalition, une multitude de structures dont les informations peuvent aider dans le cadre du plaidoyer. Ainsi, la communication se fera à l'interne entre les champions à travers des rencontres et visites. Le volet externe de la communication concernera surtout les acteurs externes à la plateforme.

Les messages qui seront disséminés visent une meilleure connaissance des activités que mènent les agriculteurs en milieu urbain et périurbain ainsi que les menaces qu'ils subissent du fait de l'accroissement des villes. Les messages clés concernent la nécessité pour les gouvernants, les collectivités et les partenaires techniques et financiers d'appuyer les agriculteurs urbains et périurbains dans la défense et la protection des droits fonciers de ces derniers.

Chaque message exprime au public cible ce que la plate-forme lui demande de faire, pourquoi cela vaut la peine d'être fait et quel en est l'impact positif. Les messages adressés aux publics cibles dans le cadre du présent plaidoyer se veulent spécifiques et adaptés à chaque groupe.

Tableau 7: Messages à diffuser par groupes cibles et canaux de communication à utiliser

Groupes cibles	Messages	Formes et canaux de communication
Ministère concernés	Le développement de l'agriculture et de l'arboriculture dans les zones urbaine et périurbaine est une condition indispensable pour le développement durable de nos villes. Ces activités contribuent non seulement à la souveraineté alimentaire des villes mais aussi participent à l'amélioration du cadre de vie dans les cités. Sa contribution se trouve à divers niveaux de développement et de ce fait concerne tous les ministères. L'on a par exemple la production d'aliments frais et moins chers, la création d'emploi pour les jeunes, les vieux, les femmes et les veuves. Par ailleurs, elle permet la protection et la restauration de sols dégradés, la mise sur le marché de plants pour les reboisements et l'embellissement. Enfin, les espaces exploités constituent des lieux de recherche et de promotion de techniques agricoles de plus en plus promues.	• Réunions • Lettres, • Plaquettes et brochures, • Articles dans les journaux • Emissions radio et TV • Présentations par vidéo ou ordinateur • Diapositives

Groupes cibles	Messages	Formes et canaux de communication
Institutions et centres de recherches.	Les paysans innovateurs mettent en application des techniques traditionnelles de protection et de restauration des terres. La vulgarisation de ces techniques et la production scientifiques sont indispensables pour permettre une prise de conscience de l'importance des activités menées par ces acteurs.	• Réunions avec les responsables ou avec le personnel • Affiches • Présentations par ordinateur • Diapositives • Rencontres d'information • Lettres,
Parlementaires	La précarité foncière est une contrainte au développement de l'agriculture urbaine et périurbaine. Les textes réglementaires existants apparaissent inadaptés. Les parlementaires doivent mettre à l'ordre du jour la nécessité de renforcer ces textes pour la protection des droits de ces acteurs.	• Lettres, • Plaquettes et brochures, • Articles dans les journaux • Emissions radio et TV • Présentations par vidéo ou ordinateur
Conseils régionaux et municipaux	Les agriculteurs urbains et les paysans innovateurs contribuent au développement durable des villes et leurs périphéries. Les espaces utilisés dans le cadre de ces activités doivent être maintenus en tant que tels. Par ailleurs, les plans locaux et régionaux de développement doivent dégager des espaces à cet effet.	• Lettres • Banderoles • Articles promotionnels • Présentations à des réunions • Plaquettes, et affiches • Emissions radio et TV • Annonces / articles dans les journaux
ONG, Associations, groupements et coopératives	L'arboriculture, la production de plants et la maraicherculture contribuent au développement des villes et permettent de protéger l'environnement. En tant partenaires du gouvernement, les ONG, associations et coopératives doivent œuvrer pour la protection de ces activités dans les centres urbains et leurs périphéries.	• Réunions avec responsables ou avec le personnel • Fiches de faits, affiches • Présentations par ordinateur • Diapositives, • Réunions d'information
Les autorités coutumières	La pratique de l'agriculture en ville est une question de survie pour ses acteurs. Cette activité fait vivre des personnes âgées, des jeunes, des femmes et de nombreuses veuves.	• Présentations à des réunions communautaires • Plaquettes, affiches, fiches de faits • Emissions radio et TV • Annonces / articles dans les journaux
Médias (radios et télévisions)	La contribution des médias est indispensable pour faire connaître le bien fondé de l'agriculture urbaine et les activités des paysans innovateurs. Ainsi ils pourront conscientiser les populations et les gouvernants sur l'importance de protéger ces activités.	• Communiqué /conférence de presse • Événement médiatique • Fiches de faits • Lettres à la rédaction • Graphiques ou illustrations
Les populations locales	L'agriculture urbaine et péri-urbaine joue plusieurs fonctions dont la création d'emploi, l'amélioration des cadres de vie et la souveraineté alimentaire. De ce fait, les acteurs de ce domaine ont besoin du soutien de la population pour parvenir à la sécurité sur le plan du foncier.	• Banderoles • Articles promotionnels • Présentations à des réunions communautaires • Plaquettes, affiches, fiches de faits • Emissions radio et TV • Annonces / articles dans les journaux

V.1.3 Suivi-évaluation du plan

Le comité de suivi mis en place se chargera du suivi-évaluation. Le plan de suivi-évaluation permettra d'une part d'assurer la surveillance et l'analyse régulière de la réalisation des activités prévues. D'autre part il permettra d'apprécier la contribution des activités menées à l'atteinte des objectifs fixés. Le suivi sera donc une activité de contrôle continu tandis que l'évaluation se fera périodiquement. Il permettra au fur et à mesure de la mise en œuvre du plan, de le modifier pour l'adapter. Compte tenu de la difficulté à apprécier l'impact des actions réalisées, l'accent a été mis sur les indicateurs de processus permettant d'apprécier les actions réalisées par la plateforme.

V.2 Le financement

Les ressources financières pourront être mobilisées au sein des acteurs concernés par la stratégie. Outre ces acteurs, l'on pourra faire recours à d'autres structures telles que les institutions internationales, les partenaires techniques et financiers, les ONG et associations, etc. Avec les différentes sources de financements, la plateforme pourrait éviter de dépendre d'un nombre limité de bailleurs. Cette collecte de fonds se fera dans le strict respect de l'éthique pour éviter de collecter des fonds pouvant réduire l'autonomie des champions dans le plaidoyer. Ainsi les bailleurs de fonds ayant des idéologies convergents avec le présent plaidoyer seront privilégiés.

BIBLIOGRAPHIE

BALIMA Serge Théophile et Lacina OUEDRAOGO (2010), « *Stratégie de plaidoyer et de communication pour l'initiative Pauvreté et environnement au Burkina Faso* », version provisoire, 68p.

CARE « *Manuel à l'intention des responsables de programmes de CARE. Outils et directives pour le plaidoyer* », 130 p.

CEDPA, « *Plaidoyer : Développement d'aptitudes pour les dirigeants d'ONG* », Center for Development and Population Activities, 79 p.

CIPE, « *Comment entreprendre un plaidoyer efficace* », Un manuel à l'intention des associations professionnelles, Centre International pour l'Entreprise Privée, 64 p.

PNUD Togo, 2007 « *Plaidoyer pour une meilleure participation de la femme à la vie publique et politique au Togo* », 46 p.

SNV (2009), « *Le plaidoyer/Lobbying : Une approche pour influencer et faire agir les décideurs* », 23 p.

Tanmia (2006), « *Manuel de référence pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de plaidoyer* », 38 p.